



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 29 janvier 2025 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Conseillers Municipaux présents ou représentés : **21**

Date de la convocation :
23 janvier 2025

Délibération n° DCM25-01-29P2

Pôle Aménagement – Signature du contrat de concession de service public relative à la construction, à l'exploitation et au financement d'un crématorium à Clermont l'Hérault

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Jean-Marie Sabatier, *Premier Adjoint, Président de la séance,*

Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Claude Blaho-Poncé, Mme Claudine Soulairac, M. Laurent Dô et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Gérard Bessière, M. Patrick Javourey, M. Stéphane Garcia, Mme Hélène Cinési, Mme Paquita Médiani, Mme Marie Passieux, M. Franck Rugani et M. Salvador Ruiz

Rapporteur : M. Jean-Marie Sabatier

Par délibération du 6 mars 2024, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un crématorium sur le territoire communal et a autorisé Monsieur Jean-Marie SABATIER, 1^{er} Adjoint, à engager une procédure pour l'attribution d'une concession de service public relative à la construction, à l'exploitation et au financement d'un crématorium à Clermont l'Hérault (34800), ce principe ayant reçu un avis favorable du Comité Social Territorial en date du 2 mars 2023.

Un avis de concession donnant accès au dossier de consultation des entreprises a été publié au Journal officiel de l'Union européenne, au Bulletin officiel des annonces des marchés publics et dans la revue spécialisée Résonance funéraire le 6 mai 2024 pour une remise des plis avant le 16 juillet 2024 à 14 heures.

Trois opérateurs économiques ont déposé une candidature et une offre, à savoir :

- Candidat 1 : Société Nouvelle de Crémation (SNC) - en groupement avec les sociétés « Pompes Funèbres Marbrerie Clermontaise » et « Pompes Funèbres des communes Occitanes »
- Candidat 2 : La Société des Crématoriums de France (SCF)
- Candidat 3 : Omnium de Gestion et de Financement (OGF).

Le 1^{er} août 2024, la Commission de délégation de service public a admis les trois candidats déclarés à présenter une offre initiale, en application des dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

Le 12 septembre 2024, la Commission de délégation de service public a analysé les offres initiales des trois candidats et a émis l'avis selon lequel Monsieur Jean-Marie Sabatier, 1^{er} Adjoint, pouvait librement engager toutes discussions utiles avec les trois candidats en sa qualité d'autorité habilitée à signer le contrat.

Le 29 octobre 2024, une séance de négociation a été organisée après qu'une première série de questions ait été envoyée à chacun des candidats.

Par courrier du 31 octobre 2024, les trois candidats ont été informés de la fin des négociations et du fait que les offres finales devaient être déposées avant le 25 novembre 2024 à 14h.

Tous les candidats ayant remis une offre finale dans les délais, après analyse de ces offres sur la base des critères établis dans le dossier de consultation, Monsieur Jean-Marie SABATIER, autorité habilitée à signer le contrat, propose au Conseil Municipal de choisir le candidat « Société Nouvelle de Crémation » comme concessionnaire pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres finales ci-joint, aux conditions définies dans le projet de contrat également ci-joint.

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal ont reçu communication du projet de contrat, du rapport d'analyse des offres finales et du présent projet de délibération quinze jours au moins avant la date de délibération et ont été informés dans le même délai de la possibilité de consulter en mairie, auprès du service Administration générale, les documents suivants :

- annexes au projet de contrat de concession de service public relative à la construction, à l'exploitation et au financement d'un crématorium à Clermont l'Hérault,
- procès-verbaux de la Commission de délégation de service publique auxquels sont annexés les rapports sur les offres de prestations présentées par les candidats,
- courriers adressés aux candidats dans le cadre de la procédure.

En conséquence,

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L.1121-3 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1411-1 et suivants relatifs aux délégations de service public ainsi que ses articles L.2223-40 à L.2223-43 relatifs aux crématoriums ;

Vu l'arrêté n° AG/AR-2023-42 du 1^{er} mars 2023 portant dépôt de Monsieur le Maire dans ce dossier ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 2 mars 2023 sur l'exploitation du futur crématorium dans le cadre d'une délégation de service public ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 6 mars 2024 approuvant la création d'un crématorium sur le territoire de la Commune dans le cadre d'un contrat de concession et autorisant Monsieur Jean-Marie SABATIER, 1^{er} Adjoint, à engager toute démarche et à signer tout document ou acte à cet effet ;

Vu les procès-verbaux du 1^{er} août 2024, du 12 septembre 2024, et les rapports de la Commission de délégation de service public portant sur l'analyse des candidatures et des offres initiales reçues ;

Vu le rapport d'analyse des offres finales, établi conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, présentant les motifs du choix du candidat « La Société Nouvelle de Crémation (SNC) » et l'économie générale du contrat ;

Vu le projet de contrat de concession de service public et ses annexes ;

Vu l'information des membres du Conseil Municipal réalisée conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la note explicative de synthèse adressée à chacun des membres du Conseil Municipal à l'appui de la convocation ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider de retenir comme concessionnaire le candidat « Société Nouvelle de Crémation »,
- d'approuver le contrat de concession de service public dont projet ci-joint et l'ensemble de ses annexes tels que résultant de la négociation avec ledit candidat,
- d'autoriser Monsieur Jean-Marie Sabatier, 1^{er} Adjoint, à signer le contrat de concession de service public et l'ensemble de ses annexes,
- d'autoriser Monsieur Jean-Marie Sabatier, 1^{er} Adjoint, à signer tous les actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Ce dossier a été présenté en commission « Environnement et aménagement de l'espace » le 22 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées,
(avec 20 voix POUR et 1 ABSTENTION [Mme C. Blaho-Poncé])

DECIDE de retenir comme concessionnaire le candidat « Société Nouvelle de Crémation »,
APPROUVE le contrat de concession de service public dont projet ci-joint et l'ensemble de ses annexes tels que résultant de la négociation avec ledit candidat,
AUTORISE M. Jean-Marie Sabatier, 1^{er} Adjoint, à signer le contrat de concession de service public et l'ensemble de ses annexes,
AUTORISE M. Jean-Marie Sabatier, 1^{er} Adjoint, à signer tous les actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Secrétaire de séance,

Louise JABER

Premier Adjoint et président de séance,

Jean-Marie SABATIER

Accusé de réception en préfecture
034-213400799-20250129-DCM25-01-29P2-DE
Date de télétransmission : 30/01/2025
Date de réception préfecture : 30/01/2025